COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADOPTION DE LA LOI 2026-18 PORTANT CODE DE LA ROUTE AU BÉNIN

LES FAÎTIÈRES DES PROFESSIONNELLES SALUENT UNE AVANCÉE HISTORIQUE

Les Faîtières des Auto-écoles Agréées du Bénin (FAAB et APAAB) saluent avec deference l'adoption, le 26 octobre 2026, par l'Assemblée nationale, de la loi portant Code de la route en République du Bénin.

Cette réforme marque une avancée majeure dans la modernisation du secteur des transports. Après près de sept décennies, le Bénin se dote d'un nouveau cadre législatif visant à renforcer la discipline routière, améliorer la prévention des accidents et mieux protéger les vies humaines.

La FAAB et l'APAAB félicitent le Gouvernement, le Président de l'Assemblée nationale, la Commission des lois et l'ensemble des députés pour leur engagement et leur contribution à l'aboutissement de cette réforme.

Elles saluent particulièrement les avancées relatives à la répression des comportements dangereux, à la protection des usagers vulnérables et au renforcement des exigences de sécurité.

Pour les deux organisations, cette loi ouvre également une nouvelle étape pour la formation à la conduite et l'éducation routière, indispensables à l'émergence d'une véritable culture de sécurité routière.

Elles réaffirment leur disponibilité à accompagner le Gouvernement, le ministère du Cadre de Vie et des Transports, l'ANaTT et le CNSR dans la vulgarisation de la loi, l'adaptation des formations et la sensibilisation des usagers.

Elles encouragent les pouvoirs publics à poursuivre le processus de promulgation et d'élaboration des textes d'application, dans le cadre d'une transition concertée et progressive.

Enfin, elles invitent tous les acteurs du transport et les usagers à s'approprier cette réforme, dont la réussite dépendra avant tout de son application effective et de l'évolution des comportements.

La FAAB et l'APAAB renouvellent leurs félicitations aux institutions de la République et leur engagement en faveur d'une route plus sûre pour tous.

UNE NOUVELLE LOI POUR UNE NOUVELLE CULTURE ROUTIÈRE.

Fait à Cotonou, le 30 October 2026

Pour la FAAB et APAAB,

